



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 96.00.382.008.0 DU 19 SEPTEMBRE 1996

Compteur d'eau froide
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle P 40

(CLASSE C)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Etablissement de Mâcon, 9 rue Ampère, 71031 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) déjà

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1117.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1990, page 48.

(3) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 260.

(4) *Revue de Métrologie*, avril 1993 page 603.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet 1995, page 700.

(6) *Revue de Métrologie*, mai 1996, page 79.

complété par les certificats n° 89.0.03.384.1.0 du 29 décembre 1989 (2), n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (3), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (4), n° 95.00.382.006.0 du 31 juillet 1995 (5) et n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (6).

CARACTERISTIQUES

Le compteur d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle P 40 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par le totalisateur, dénommé TSN dont la portée est de 99 999,999 9 m³, l'unité de chiffraison est de 0,1 dm³ et l'échelon de vérification est de 0,05 dm³.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Toutes les inscriptions réglementaires figurent sur la platine et la coiffe de l'instrument, à l'exception des flèches indiquant le sens d'écoulement de l'eau qui apparaissent sur la bâche. La version ayant pour débit nominal 1,5 m³/h peut être de classe B. Il porte alors l'inscription correspondante.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles reste inchangé :

F 89
01.384



DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne sous la référence DA 05-100.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 septembre 1999.

ANNEXES

Notice descriptive.
Schémas n^{os} 6368-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



NOTICE DESCRIPTIVE

Compteur d'eau froide
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle P 40

1 - DESCRIPTION

Les totalisateurs type TSN équipant les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle P 40 sont des totalisateurs mécaniques secs, à entraînement magnétique face à face et constitués de :

- une enveloppe étanche composée d'une embase et d'un boîtier transparent,
- un train de démultiplication assurant la liaison entre l'aimant mené de l'entraînement magnétique et les rouleaux de chiffraison,
- une platine intermédiaire clipsée sur l'embase et positionnant le train de démultiplication,
- un dispositif de lecture à huit rouleaux chiffrés et une aiguille tournant devant une échelle circulaire,
- une étoile à trois branches permettant de constater les mouvements du piston,
- une coiffe et un couvre voyant.

Les variantes destinées à recevoir un émetteur d'impulsions sont munies d'une aiguille cible comportant un secteur angulaire métallique.

Les totalisateurs type TSN peuvent être équipés d'un essuie-glace : un joint torique assure alors l'étanchéité entre la biellette de commande et le boîtier transparent.

2 - SCCELLEMENT

Le scellement des compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle P 40 faisant l'objet du présent certificat est réalisé par clipsage de la coiffe sur la bâche.

Dans une première version, les marques de vérification primitive C.E.E. sont apposées sur la coiffe qui ne peut être démontée sans destruction.

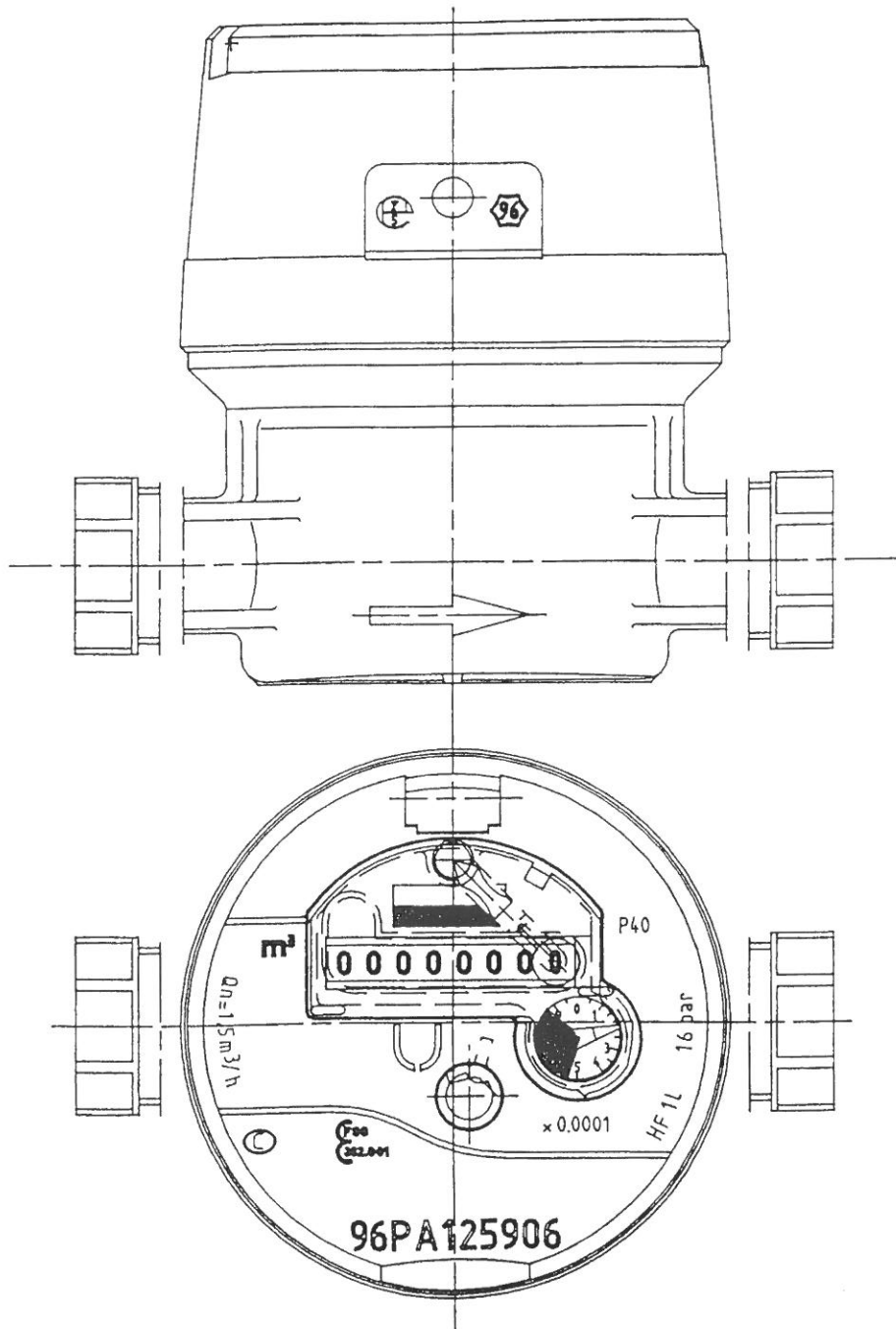
Dans une deuxième version, les marques de vérification primitive C.E.E. sont apposées sur un clip interdisant le démontage de la coiffe et ne pouvant être retiré sans destruction.



■ N° 6368-1

COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER INDUSTRIES, P 40

-P 40 EAU FROIDE AVEC TSN-
(VERSION AVEC CLIP)





■ N° 6368-2

COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER INDUSTRIES, P 40

-P 40 EAU FROIDE AVEC TSN-
(VERSION AVEC ESSUIE-GLACE ET AIGUILLE CIBLE)

